

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY****DEPARTEMENT
DU CHER****SEANCE DU 12 avril 2024**Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12**Présents** : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
29 mars 2024**Excusés avec pouvoir** : Mme Caroline ARTHU pouvoir à M. Julien JOURDAINE, Mme Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE, M. Jean-Michel CAREL pouvoir à Mme Cathy BATISTE.Date d'affichage :
29 mars 2024**Excusé sans pouvoir** : M. Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance** : M. William TAILLANDIER**DELIBERATION N° 2024-13****OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 34.39 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 22.44 % |
| • Taxe d'habitation : | 13.88 % |
| • Cotisation foncière des entreprises : | 16.78 % |

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance
William TAILLANDIER

Le Maire,
Marina DUPUY

